

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1972)

Rubrik: Service des télécommunications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SERVICE DES DÉLÉGATIONS

En 1972, le Service des délégations a traité environ 350 offres de services écrites.

En liaison avec l'Institut Henry-Dunant, il a organisé quatre cours d'introduction, d'une durée de plusieurs jours chacun, qui se sont déroulés au Centre de rencontres de Cartigny (Genève) : 108 candidats-délégués y ont participé, dont 39 appartenant au « Groupe pour les missions internationales » (GMI), dirigé à Berne par M. René de Watteville. Quatre autres cours, axé plus spécialement sur les activités du CICR dans le sous-continent asiatique, ainsi qu'un séminaire sur l'Indochine, ont également eu lieu : 32 et 14 personnes y ont respectivement participé.

Ces cours visent à familiariser les délégués avec l'organisation du CICR, le caractère des missions qu'ils pourraient être amenés à entreprendre ainsi qu'à leur fournir des informations générales sur les Conventions de Genève et leur application pratique.

L'attitude des délégués au cours de ces séminaires, l'intérêt qu'ils portent aux problèmes exposés ainsi que les entretiens qu'ils devront systématiquement avoir avec les cadres du CICR permettent d'assurer une sélection qui devra être confirmée pendant le premier semestre de mission sur le terrain.

L'année 1972 a vu le départ sur le terrain de 67 délégués ainsi préparés (dont 4 médecins), de 26 délégués ayant déjà effectué une ou plusieurs missions (dont 7 médecins) et de 18 membres du GMI (dont 15 médecins).

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En mars 1971, le CICR et la Ligue avaient envoyé conjointement à toutes les Sociétés nationales une note d'information concernant les radiocommunications de la Croix-Rouge et visant à établir un réseau d'urgence sur le plan national et international. A la fin de 1972, les Sociétés nationales des 25 pays suivants avaient obtenu un indicatif radio avec l'autorisation d'utiliser les fréquences du CICR en cas de besoin : Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Inde, Israël, Jordanie, République khmère, Laos, Liban, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pays-Bas,

Philippines, El Salvador, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela et République arabe du Yémen.

Huit Sociétés nationales ont en outre informé le CICR de l'établissement de leur propre réseau interne de radiocommunications, soit : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Espagne, Grande-Bretagne, Iran, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Philippines.

Enfin, le CICR a installé un émetteur/récepteur au siège central des Sociétés nationales des 7 pays suivants : Costa Rica, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Panama, El Salvador et Venezuela.

En février 1972, l'Office fédéral de l'Air a donné son accord pour l'utilisation par le CICR du réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques. Ce service a pour tâche l'acheminement de messages concernant le mouvement des aéronefs, la transmission des plans de vol, les informations de chargement et celles concernant les recherches ou les secours.

Un accord a également été conclu avec le service du personnel de la Swissair, qui s'est engagé à mettre à la disposition du CICR des anciens radio-navigateurs.

Station principale à Genève (HBC-88): Le Service des télécommunications compte deux stations principales à Genève. La première comprend deux émetteurs-récepteurs du type radio-amateur. La seconde est équipée avec du matériel commercial prévu pour être en service vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ainsi que par un émetteur-récepteur RF-201/102, d'une puissance de 1 kilowatt et à 100% automatique. Les messages peuvent être transmis, soit en télégraphie ou en téléphonie, soit en radiotélétypie, sur toutes les fréquences entre 2 et 30 mégacycles.

En 1972, la station principale à Genève a subi les modifications suivantes :

- Installation d'une nouvelle antenne directionnelle, vers l'Extrême- et le Moyen-Orient, améliorant ainsi les conditions de trafic avec Dacca, Islamabad, Amman et Beyrouth.
- Installation de deux stations Redifon entre le bureau du télex et la station radio pour l'échange des messages en radiotélétypie entre ces deux services.

En ce qui concerne le transfert de la station radio du siège du CICR à Genève, à Versoix¹, les plans du bâtiment et de l'installation technique ont été établis.

En 1972, le CICR a en outre maintenu ou installé des stations radio dans les zones suivantes :

Extrême-Orient: Le nombre des télégrammes échangés dans le cadre du réseau radio installé dans le sous-continent asiatique s'est élevé à 18 700 environ, représentant plus d'un million de mots. Rappelons qu'à la suite du conflit dans le sous-continent, en décembre 1971, le CICR a installé des stations radio à Islamabad, New-Delhi et Dacca ainsi qu'un réseau interne au Bangladesh.

Au début de 1972, le CICR a également installé une station radio au siège de sa délégation à Phnom-Penh.

Moyen-Orient: Les liaisons radio entre Amman, Beyrouth et Damas, de même qu'entre Amman et Genève ont continué à fonctionner normalement.

Le contact radio avec la République arabe du Yémen, en revanche, a cessé, le CICR ayant fermé sa délégation à Sanaa au début de 1972.

Amérique latine: La liaison radio avec la délégation du CICR à Caracas a également été maintenue.

Au total, le nombre des télégrammes échangés entre la station HBC-88 du CICR et le terrain s'est élevé, en 1972, à 24 457 radio-grammes, représentant environ 1 291 110 mots.

¹ Cf. Rapport d'activité 1971 p. 71.